

## acquisition aux enchères d un bien en SCI

Par Citrin, le 23/02/2019 à 08:22

Ds le cadre d une vente aux enchères aux enchères dun bien appartenant à une Sci,j'ai consulté le dossier de vente.Il est bien clair que la dette principale est le prêt immobilier, il est indiqué que l acheteur devra régler les charges de copropriété dues. Quid d autres dettes telles que créanciers ayant fait une inscription hypothécaire sur le bien, taxes foncières non réglées si le Trésor public à réclamé régulièrement, quelle antériorité ?, impôts de société dus par la Sci ? si le bien était sa seule source de revenus locatifs et autres taxes? La Sci à été constitué il y a 10 ans à la construction du bien, quid si avantages fiscaux à l achat et revente pour l acquéreur ?...merci